

■ **Décision n° 2023-429**
Culture

Le maire de Creil,
Direction des affaires générales et de la réglementation

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le Maire des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil a reçu une demande de mise à disposition d'espaces du musée Gallé-Juillet pour le tournage du court-métrage Isaac par l'association MMLT Production,

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition avec l'association MMLT Production pour le tournage du court-métrage Isaac par l'association MMLT Production, organisé le jeudi 6 juillet de 9h à 17h30 au musée Gallé-Juillet.

Article 2 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Najat MOUSSATEN

Sophie LEHNER
1^{ère} Adjointe



Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe au Maire de Creil

Creil, le 18 juillet 2023

Date de notification : **27 JUL. 2023**

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : *09/08/2023*